

## HORAIRES DES OFFICES EN SEMAINE

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi,	07h30
Dimanche et jours fériés,	08h00
Minha suivi d'Arvit,	18h45

## Horaires du Chabbat Ki Tétsé (Début 19h50 – Fin 20h54)

**VENDREDI 13 septembre 2019 – 13 Eloul 5779**

*Heure limite d'allumage des bougies – entre 18h49 et 19h04*

19h00 : Minha, suivi d'Arvit

**SAMEDI 14 septembre 2019 – 14 Eloul 5779**

08h45 : Office de Chaharit

**BAR MITSVA – BEHAR Samuel et BENICHOU Simon**

17h30 : Club des Jeunes et Oneg Chabbat - Gouter et rencontre Parents / Enfants

19h00 : Cours dispensé par Madame Céline JOURNO pour les dames.

19h00 : Cours du Rabbin Mikael JOURNO ouvert à tous

19h30 : Office de Minha, suivi de Séouda Chlichit, et cours de pensée juive sur la paracha par le Rabbin Mikael JOURNO.

20h54 : Arvit

**20H54 Fin du Chabbat - CHABBAT CHALOM**

Tous les jours, Sélihot Sépharade à 6h30 en semaine et 7h00 le dimanche.  
Début des Selihot Achkénaze le dimanche 22 septembre à 7h30

## Activités du mois de Septembre

Dimanche 15 septembre de 10h30, Balade Urbaine dans le **Paris antique** en rapport avec l'histoire juive

Lundi 16 septembre de 9h00 à 12h00, **Ramassage Koupat Ha'ir**

Mardi 17 et 24 septembre à 21h00 : Cycle de conférences en lien avec les fêtes de Tichri organisées et animées par le **Rabbin Mikael Journo**.

Dimanche 22 septembre à 14h45, Activités du Club des Jeunes – **Balade guidée en Segway**.

Lundi 23 septembre à 20h30, **Conférence sur le thème de « Rome et les Juifs » par Mireille Hadas Lebel**

## AUTRES INFORMATIONS

**Tous les Mardis**, à partir de 21h, **Cours de Talmud** donné par le Rabbin Mikael JOURNO.

Ce cours est ouvert à tout public et pour tous niveaux, reprise après les fêtes de Tichri

**Tous les Jeudis**, après l'office d'Arvit, **Cours de Pensée Juive** donné par le Rabbin Mikael JOURNO. Ce cours est ouvert à tout public,

## Dons 2019

**Pensez à régler et à solder vos promesses de dons.** Nous vous rappelons que le règlement de celles-ci vous permettra de bénéficier de la déduction fiscale, pour les **Personnes Physiques**, **réduction d'impôts 66%** de votre don à concurrence de 20% de votre revenu imposable, et pour **les Sociétés**, **réduction d'impôt est de 60%** du montant des versements dans la limite de 5 pour mille du Chiffres d'affaires HT.

et serviront à la réalisation des actions de notre communauté (libellé vos chèques à l'ordre de **ACIP – Chasseloup Laubat**).

**PENSEZ A RESERVER VOS PLACES POUR LES OFFICES DE  
KIPPOUR (Mardi 8 et Mercredi 9 octobre 2019)**